

**AVIS** DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 17 AVRIL 2015.

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine\*.

## Pavillon Mordecai-Richler

A15-SC-03

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Localisation :               | 4060, avenue du Parc, parc du Mont-Royal   |
| Reconnaissance municipale :  | Écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal<br>Site patrimonial du Mont-Royal (cité) |
| Reconnaissance provinciale : | Site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)   |
| Reconnaissance fédérale :    | Aucune   |

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, le projet étant situé dans le site patrimonial du Mont-Royal (cité) et dans un écoterritoire.

### NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à restaurer le pavillon octogonal situé dans le parc du Mont-Royal, sur la côte Placide, face à l'avenue du Parc, et à y ajouter des inscriptions commémoratives dans la structure à la mémoire de l'écrivain Mordecai Richler.

### AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

La nomination du kiosque a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal le 29 juin 2011, puis par le conseil municipal le 22 août 2011.

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie a émis un avis favorable à la demande de permis de transformation le 12 juin 2014.

Le ministère de la Culture et des Communications a émis un certificat d'autorisation des travaux le 11 septembre 2014, mais n'a pas encore donné son aval sur l'ajout des inscriptions commémoratives.

### HISTORIQUE DES LIEUX

Comme l'indique *l'Inventaire des propriétés municipales*, « la construction du kiosque de musique au pied de la montagne est intimement liée à l'histoire des concerts populaires qui se déroulent dans les parcs publics au début du XX<sup>e</sup> siècle. En 1909, J. A. Boucher, directeur de la fanfare « La Musique », propose à la Commission des parcs de l'époque d'offrir des concerts gratuits dans le parc de la Fontaine et dans le Fletcher's Field. Dans les années 1920,

\*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

Charles Sandwich Campbell, un riche avocat, confie à la compagnie Trust Royal le soin de gérer un fonds en fiducie dont les revenus servent à subventionner des concerts publics pour la population des quartiers défavorisés de la métropole qui ont rarement la chance d'entendre des concerts dans la salle. »<sup>1</sup>

Grâce à ce fonds, un montant de 4 800 \$ est consacré par la Ville de Montréal en 1927 pour la construction de sept kiosques de musique dans les parcs de la ville. C'est dans ce contexte que le kiosque de musique du Mont-Royal est érigé en 1928. Il subit peu de modifications jusqu'à sa reconstruction partielle en 1973. En 2011, il est désigné à la mémoire de l'écrivain montréalais Mordecai Richler. Le plancher de la structure est démoli en 2012 pour des raisons de sécurité.

---

## DESCRIPTION DU PROJET

Le projet prévoit la restauration du kiosque de musique du parc du Mont-Royal, aussi nommé pavillon Mordecai-Richler. Plus précisément, les travaux visent la restauration de l'épi, le remplacement du revêtement de la toiture avec des bardeaux embossés en acier galvanisé, la restauration du plafond, le remplacement du garde-corps en métal façonné, la construction d'un nouvel escalier en métal façonné et en bois d'ipé, ainsi que la construction d'un nouveau plancher et des panneaux à caisson en bois d'ipé. Il est également prévu de doter la structure d'équipements techniques, tels que des appareils d'éclairage encastrés au plafond et de détecteurs de mouvement.

De plus, une commémoration de l'écrivain Mordecai Richler est prévue par l'inscription de son nom et de celui de certains de ses personnages littéraires dans une frise au-dessus des grands arcs qui sont proposés.

---

## CONTEXTE DU PROJET

Le projet de rénovation du pavillon Mordecai-Richler a fait l'objet d'un commentaire du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) le 23 juin 2014.

---

## ANALYSE DU PROJET

Le CPM a rencontré les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal lors de sa réunion du 17 avril 2015. L'analyse du conseil s'appuie sur la présentation des demandeurs, qui a exposé la localisation du pavillon et les résultats de la recherche dans les archives, la période de référence de restauration, les caractéristiques architecturales du pavillon, son état actuel ainsi que les travaux de restauration prévus. Le conseil appuie la volonté de restaurer le kiosque de musique, mais a de nombreux questionnements par rapport au projet, qu'il expose dans les paragraphes suivants.

### Restauration

L'approche de conservation qui est proposée consiste en une restauration en prenant comme référence l'année 1945, qui renvoie d'une part à un roman de Mordecai Richler dont l'action se déroule dans ce lieu, et d'autre part au fait qu'elle constitue la date la plus ancienne pour laquelle des photographies d'archives permettent de voir les détails du kiosque. Le CPM est surpris qu'au final, l'apparence du bâtiment se distingue aussi fortement de l'état de 1945 par la

---

<sup>1</sup> Ville de Montréal, *Inventaire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial*, <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca>

présence de grands arcs qui n'existaient pas à cette date. En ce sens, la proposition relève davantage de la réinterprétation que de la restauration.

### **Commémoration**

La forme choisie avec ses arcs permet de générer une frise qui comprend les noms de l'écrivain et de certains de ses personnages littéraires. Il semble que le désir d'intégrer ces noms à l'architecture du kiosque explique en grande partie le choix de déroger à une stricte approche de restauration. À cet égard, le CPM croit que l'on crée un précédent très questionnable, c'est-à-dire la transformation de l'architecture pour répondre à une nouvelle toponymie du bâtiment. Le fait qu'il s'agisse d'un bâtiment modeste ne justifie pas pour autant cette approche. Considérant que l'on dénature l'apparence d'un bâtiment patrimonial et que l'on déroge aux principes de conservation qui ont été établis, le CPM n'appuie pas cette manière d'aborder la commémoration.

Par ailleurs, tout en étant d'accord avec la volonté de rendre hommage à Mordecai Richler, le CPM s'explique mal que pour célébrer la mémoire d'un écrivain, on s'en tienne à rappeler le nom de certains de ses personnages. Pour faire honneur à une œuvre littéraire, il aurait été par exemple plus adéquat de proposer une citation qui reflèterait la qualité de son écriture et son attachement à l'égard de Montréal. Cette phrase pourrait être inscrite dans un bandeau ajouté, mais distinct de l'architecture restaurée, au niveau du toit, de la balustrade, de la base, ou ailleurs.

### **Éclairage**

Le CPM s'inquiète de la proposition d'éclairage qui lui semble excessive. Le projet prévoit l'installation d'un jeu de 40 projecteurs dans le toit, disposés de manière à évoquer un ciel étoilé. Le CPM craint que ces appareils soient très visibles et dérogent de manière significative à l'approche de restauration qui est prônée. De plus, il croit que l'éclairage proposé risque d'être trop soutenu. Il rappelle que la question de la luminosité sur le mont Royal est un sujet auquel la Ville se dit sensible dans le but d'éviter des niveaux d'éclairage excessif, ce que le CPM a appuyé précédemment dans d'autres avis.

### **Matériaux**

Le CPM questionne l'emploi du bois d'ipé pour la reconstruction de certaines parties du kiosque, dont l'escalier, le plancher et les panneaux à caisson. Il lui apparaît que dans une perspective de développement durable, il aurait été préférable de choisir une essence de bois locale plutôt qu'exotique. De plus, dans le cadre d'un projet de restauration, il est normalement de bon usage de rester le plus fidèle possible aux matériaux d'origine. Le conseil se demande si une essence de bois locale, moins dispendieuse, et un traitement contre les graffitis ne constitueraient pas un choix plus valable.

Par ailleurs, le conseil apprécie le fait que les planches de la structure qui sont saines seront récupérées, ce qui est en accord avec les bonnes pratiques de restauration. Toutefois, il s'étonne que la même approche ne soit pas retenue pour la balustrade métallique qui doit être complètement remplacée. Or, pour cette partie, il est permis de croire que la dégradation des matériaux n'est pas la même entre les éléments verticaux du garde-corps et la main courante. Le conseil recommande d'analyser plus en détail l'état actuel de ces éléments et de restaurer ceux qui sont récupérables plutôt que de les remplacer systématiquement.

## Coûts des travaux

Le CPM est surpris par les coûts des travaux qui lui semblent très élevés et s'inquiète que cela ne participe à des préjugés défavorables à l'égard de la conservation du patrimoine. Il se demande si les exigences que pose la Ville pour l'exécution de tels contrats n'auraient pas un impact négatif à cet égard. Il incite par conséquent la Ville à analyser ses pratiques en matière de commandes et d'appels d'offres afin de s'assurer que ces attentes et ses standards n'induisent pas des coûts plus élevés que nécessaire.

## Usage et aménagements extérieurs

Le CPM est surpris qu'aucune fonction précise n'ait été définie pour le lieu. Il se questionne sur le fait qu'il n'y ait pas eu davantage de réflexion sur son usage et s'inquiète que cette situation ne compromette la pérennité de l'intervention et que la vacance du bâtiment n'ait un impact négatif et soit contraire aux efforts et aux coûts investis pour sa restauration.

Il recommande de trouver la fonction appropriée au lieu patrimonial afin d'assurer un contexte stable et durable à la conservation de sa valeur patrimoniale<sup>2</sup>. Il souligne qu'historiquement, à la période de référence choisie (1945), un aménagement extérieur composé notamment de bancs pour assister aux concerts était présent autour du kiosque de musique pour assurer sa fonction. Il lui apparaît qu'il pourrait être intéressant de rétablir cet usage, en ancrant le pavillon dans son environnement. En ce sens, bien qu'à ce stade-ci du projet, aucun état des lieux ni aucune intention d'aménagement du terrain autour du kiosque ne lui aient été présentés, le CPM croit que ces aspects devront être vus dans un deuxième temps.

---

## AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine est favorable au projet de restauration du kiosque, mais émet certaines recommandations :

- être davantage fidèle à la volonté de faire une restauration ;
- revoir la manière de commémorer Mordecai Richler et son œuvre ;
- veiller à minimiser le système d'éclairage du kiosque et son intensité ;
- considérer l'utilisation d'une essence de bois locale plutôt qu'exotique pour sa restauration ;
- réfléchir à l'usage du pavillon et, conséquemment, à l'aménagement du terrain où il se trouve.

Le président,

## Original signé

Jacques Lachapelle

Le 12 mai 2015

---

<sup>2</sup> *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, deuxième édition. Gatineau/Québec, Parcs Canada, 2010, p. 28.